



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-214 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTIONNEMENT AVEC LE SIST DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président en charge des ressources humaines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 108-2,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 février 2017 portant conventionnement de La Cali au SIST de Libourne Nord pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision de la DIRECCTE de ne pas renouveler l'agrément du SIST de Libourne Nord et, par conséquence, la survenance de la fermeture de cet établissement à échéance 15 juillet 2017 ;

Vu les offres de prestations sollicitées auprès du service de médecine préventive du CDG de la Gironde d'une part, et du SIST du Libournais d'autre part ;

Considérant que La Cali a pour obligation d'assurer la surveillance médicale de ses agents et de mettre en place des actions de prévention en milieu professionnel ;

Considérant que l'offre de prestation du SIST du Libournais est celle qui permet de répondre de la façon la plus satisfaisante aux obligations de surveillance médicale et de prévention des risques professionnels dues aux agents communautaires, et ce dans le respect des crédits budgétaires alloués au titre de l'année 2017 ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines réunie le 22 mai 2017 ;

Vu l'avis du comité technique de La Cali lors de sa séance du 2 juin 2017 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et une non participation (Chantal DUGOURD)

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'un conventionnement avec La Cali Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais à compter du 1^{er} juillet 2017 et pour une durée de six mois ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que son règlement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-215 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN ACHAT ET COMMANDE PUBLIQUE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des Ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
 Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines, réunie le 22 mai 2017,
 Vu l'avis du Comité technique de la Cali lors de sa séance du 2 juin 2017,
 Vu l'avis du Comité technique de la Ville de Libourne lors de sa séance du 12 juin 2017,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Dans le cadre de la poursuite de l'exécution du schéma de mutualisation des services, La Cali, le CIAS, la Ville de Libourne et son CCAS ont souhaité recourir au format juridique du service commun pour structurer la fonction achat et commande publique autour de 4 objectifs partagés :

- La sécurisation des procédures,
- La centralisation des ressources,
- L'optimisation des moyens et des coûts,
- La mise en place d'une stratégie d'achat et de recherche d'économie.

Ce service commun achat et commande publique, dont la création est attendue au 1^{er} juillet, sera composé de 7,4 ETP pour un coût salarial total évalué à 349 952 €. Il assurera pour le compte de ses 4 membres adhérents les missions suivantes :

- Veille juridique
- Gestion des marchés publics (suivi administratif des marchés publics, harmonisation et optimisation de la commande publique)
- Gestion des contrats de délégation de service public (suivi administratif des DSP, suivi de la Commission consultative des services publics locaux)
- Gestion des contrats complexes (PPP, Baux emphytéotiques, concessions, mandats...)
- Mise en place d'une stratégie d'achats, avec le recrutement d'un agent dédié dans une logique de recherche d'une performance durable des services.

Le service commun achat et commande publique sera géré par l'EPCI, sous l'autorité hiérarchique directe du Président de La Cali.

En fonction de la mission réalisée, les agents affectés au service commun seront placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté ou du Maire.

Le financement de ce service commun sera basé sur la clé de répartition suivante pour les charges salariales et charges communes courantes (fonctionnement et investissement) : 41.5% Cali, 54.5% Ville de Libourne, 1.5% CIAS, 2.5% CCAS de Libourne.

Cette clé de répartition répond au principe de neutralité des charges préexistantes retenu pour l'ensemble des services communs constitués, et intègre en recette une participation forfaitaire du CIAS et du CCAS qui ne disposaient pas de personnels affectés.

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seront elles engagées sur leur budget respectif.

Le remboursement des frais engagés par le service commun pour le compte de la Ville de Libourne sera imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire, et sera facturé au CIAS et au CCAS.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver :

- le principe de la création d'un service commun «achat et commande publique» entre La Cal, le CIAS, la ville de Libourne et son CCAS ;
- la convention constitutive de sa création ;
- la création des postes afférents, correspondant d'une part au transfert des trois agents de la Ville de Libourne affectés à la gestion de la commande publique et d'autre part au recrutement d'un acheteur;
- les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Annexe - Liste des postes du service commun au 01/07/2017 :

ETP	Grade	Fonction
0.3	Directeur	Directrice administrative et financière
0.3	Rédacteur	Assistante de direction
1	Attaché principal	Responsable du service commun
1	Attaché	Acheteur
1	Attaché	Responsable des délégations de service public
0.8	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Gestionnaire de marchés publics
1	Rédacteur	Gestionnaire de marchés publics
1	Adjoint administratif	Gestionnaire de marchés publics
1	Adjoint administratif	Gestionnaire de marchés publics
7.4	TOTAL	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-216 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIFE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN AFFAIRES JURIDIQUES

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des Ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
 Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines, réunie le 22 mai 2017,
 Vu l'avis du Comité technique de la Cali lors de sa séance du 2 juin 2017,
 Vu l'avis du Comité technique de la Ville de Libourne lors de sa séance du 12 juin 2017,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

La création d'une direction administrative et financière mutualisée entre La Cali et la Ville de Libourne implique la mutualisation de l'ensemble des services afférents. Un service commun fiscalité, depuis le 1^{er} septembre 2016, ainsi qu'un service commun finances - intégrant également le CCAS de la Ville de Libourne - le 31 décembre 2016, ont ainsi été constitués à cette fin.

Afin que la cohérence de cette nouvelle direction soit complète, et conformément aux objectifs fixés par le schéma de mutualisation, les fonctions commande publique et juridique doivent à présent connaître cette même évolution.

C'est autour de cet intérêt partagé que La Cali, le CIAS, la Ville de Libourne et son CCAS ont travaillé ces derniers mois à la création d'un service commun affaires juridiques.

Ce service aura pour mission d'intervenir dans les champs suivants :

- les consultations juridiques : répondre aux demandes d'information, de conseil et d'aide à la décision des responsables politiques et administratifs.
- la veille juridique : procéder à une analyse et à un suivi des nouvelles réglementations dans les domaines de compétences des membres du service commun.
- l'expertise juridique : garantir la sécurité juridique des actes et des prises de décision (pré-analyse des projets de livrets de délibérations / relecture des actes / modèles pour centraliser et sécuriser les actes).
- les assurances : gestion des sinistres (de la déclaration à la clôture) et des contrats.
- les pré-contentieux et contentieux : gestion et suivi des dossiers pré-contentieux, des contentieux et des procédures devant les tribunaux.

6.2 ETP seront affectés à ce service, pour un coût salarial total évalué à 270 838 €.

Le service commun affaires juridiques sera géré par l'EPCI, sous l'autorité hiérarchique directe du Président de La Cali. En fonction de la mission réalisée, les agents affectés au service commun seront placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté ou du Maire.

Le financement de ce service commun sera basé sur la clé de répartition suivante pour les charges salariales et charges communes courantes (fonctionnement et investissement) : 32% Cali, 64% Ville de Libourne, 1.5% CIAS et 2.5% CCAS de Libourne.

Cette clé de répartition répond au principe de neutralité des charges préexistantes retenu pour l'ensemble des services communs constitués, et intègre en recette une participation forfaitaire du CIAS et du CCAS qui ne disposaient pas de personnels affectés.

Les dépenses qui seraient strictement dédiées à l'une ou l'autre des parties au service commun seront engagées sur leur budget respectif.

Le remboursement des frais engagés par le service commun pour le compte de la Ville de Libourne sera imputé sur l'attribution de compensation de la commune afin que la mise en œuvre de cette mutualisation ait également un effet positif sur le coefficient d'intégration fiscale du territoire, et sera facturé au CIAS et au CCAS.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver :

- le principe de la création d'un «service commun affaires juridiques» entre La Calix, le CIAS, la ville de Libourne et son CCAS ;
- la convention constitutive de sa création ;
- la création des postes afférents, correspondant au transfert des trois agents de la Ville de Libourne en charge des affaires juridiques ;
- les fiches d'impact individuelles relatives aux effets de cette mutualisation sur les conditions d'emploi des agents transférés.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Annexe - Liste des postes du service commun au 01/07/2017 :

ETP	Grade	Fonction
0.1	Directeur	Directrice administrative et financière
0.1	Rédacteur	Assistante de direction
1	Attaché	Responsable du service commun
1	Attaché	Responsable adjointe du service commun
1	Attaché	Chargé(e) des affaires juridiques
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Chargée des affaires juridiques
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Assistante
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Assistante
6.2	TOTAL	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-218 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES**AVENANT N°2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN SERVICE COMMUN FINANCES**

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2,
Vu la délibération n° 2016-11-157 du 15 novembre 2016 instituant le service commun finances,
Vu la convention de service commun signée le 30 novembre 2016,
Vu l'avenant n°1 à la convention pré-citée signé le 15 décembre 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines du 22 mai 2017,
Vu l'avis du Comité technique de La Cali du 2 juin 2017,
Vu l'avis du Comité technique de la ville du 12 juin 2017,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Dans le cadre de la mutualisation du service achat et commande publique entre La Cali, le CIAS, la ville de Libourne et son CCAS, une nouvelle répartition des missions a été convenue visant à confier au service finances la gestion de l'exécution financière des marchés publics.

Cette nouvelle organisation a pour conséquence le transfert de l'agent de la Ville de Libourne en charge de ce suivi financier des marchés (1 ETP, adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire) au sein du service commun finances créé entre La Cali, la Ville de Libourne et son CCAS, et son déménagement au siège communautaire situé avenue Foch.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le transfert d'un agent supplémentaire au service commun finances, à compter du 1^{er} juillet 2017,
- d'autoriser M le Président ou son représentant l'avenant n°2 à la convention de service commun finances afférent.

Liste des postes du service commun finances mise à jour au 01/07/2017 :

ETP	Grade	Fonction
0.5	Directeur	Directrice administrative et financière
0.5	Rédacteur	Assistante de direction
1	Attaché	Responsable du service commun
1	Ingénieur principal	Chef de service pôle programmation budgétaire, expertise financière
1	Attaché principal	Chef de service pôle exécution, suivi budgétaire et comptable
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Référent dépenses
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Référent recettes
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint au chef de service pôle programmation budgétaire, expertise financière
1	Adjoint adm. Principal 1 ^{ère} classe	Assistante finances
0.8	Adjoint adm. principal de 1 ^{ère} classe	Assistante finances
1	Adjoint adm. principal de 1 ^{ère} classe	Assistante finances
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante finances
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante finances
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante finances
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante finances
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Assistante finances
1	Adjoint administratif	Assistante finances
1	Adjoint administratif	Assistante finances
1	CUI/CAE	Assistant finances
16.8	TOTAL	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-219 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES CRÉATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président délégué aux ressources humaines,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

La création de la communauté d'agglomération dans son périmètre au 1^{er} janvier 2017 s'est accompagnée d'une refonte de l'organigramme et plus particulièrement de sa direction générale qui, sous l'impulsion et en cohérence avec le schéma de mutualisation initié, a pris la forme d'un service commun.

La loi NOTRe est venue préciser le sort des emplois fonctionnels dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

C'est plus précisément son article 114 – VII qui en détermine le cadre, en prévoyant le maintien en fonctions, pour une durée maximale de six mois :

- de l'agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services au sein de l'établissement public de coopération intercommunale regroupant le plus grand nombre d'habitants ;
- des personnels occupant un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services ;
- de l'agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services techniques ;

Au terme de ces dispositions transitoires, soit en l'espèce avant le 30 juin 2017, les nominations sur les emplois de direction doivent intervenir en se conformant au classement démographique de notre nouvel EPCI, qui fixe sa population à 88 700 habitants.

Pour information, les emplois fonctionnels de directions sont des emplois permanents qui sont en principe destinés à être occupés par voie de détachement d'agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2017, les emplois fonctionnels suivants :
 - Un emploi à temps complet de directeur général des services des E.P.C.I. de 80 000 à 150 000 habitants ;
 - Un emploi à temps complet de directeur général des services techniques des E.P.C.I. de 80 000 à 150 000 habitants ;
 - Sept emplois à temps complet de directeur général adjoint des services des E.P.C.I. de 40 000 à 150 000 habitants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ces emplois par voie de détachement.
- de prévoir les crédits nécessaires au paiement des rémunérations et des charges afférentes.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-220 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT, Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN, Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-président délégué aux ressources humaines ,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017,

Vu la saisine de la C.A.P. du Centre de Gestion en vue de sa séance du 28 juin 2017 et sous réserve de son avis favorable,

Les modifications proposées au tableau des effectifs répondent à plusieurs objectifs. Il s'agit de :

POURVOIR DES POSTES VACANTS SUITE À DES MOBILITÉS EXTERNES :

- poste de chargé de mission tranquillité publique et développement local : cet emploi était initialement pourvu par un attaché (cat. A) contractuel sur emploi permanent, la personne recrutée pour lui succéder est rédacteur principal de 2ème classe titulaire (cat. B) : la transformation du poste permettra de pourvoir cet emploi.
- poste de chargé de mission développement économique: l'agent parti en mobilité était rédacteur (cat. B) titulaire, la candidate retenue pour le remplacer est attachée (act. A) contractuelle en CDI : de même, une transformation de poste est rendue nécessaire.

PERMETTRE LA RÉINTÉGRATION D'UN AGENT A L'ISSUE D'UNE PERIODE DE DETACHEMENT

L'assistante administrative et financière de l'office de tourisme intercommunal du Libournais est un agent communautaire qui a exercé ses missions d'abord dans le cadre d'une mise à disposition (2014/2016) puis, plus récemment, dans le cadre d'un détachement courte durée, dont l'échéance arrive à terme le 30 juin 2017.

L'intéressée a fait part de sa décision de ne pas poursuivre ses missions au delà de cette échéance, et a sollicité sa réintégration au sein des effectifs communautaires.

En application des dispositions statutaires confirmant ce droit pour l'agent détaché pour une durée inférieure ou égale à six mois à être réintégré sur son emploi d'origine, il convient de prévoir la réintégration de cet agent au sein des effectifs communautaires (agent rédacteur titulaire, affecté au service finances) .

PROCEDER A LA PERENISATION D'UN POSTE POUR LA DST

Les arbitrages budgétaires apportés en matière de dépenses de personnel ont priorisé le déploiement de moyens supplémentaires au profit de la Direction des services techniques au regard de son plan de charge, avec notamment le renfort d'un agent de catégorie C sur des fonctions de secrétariat. Cette décision a été mise en œuvre dès le mois d'avril avec le recrutement par voie contractuelle d'une assistante administrative, dont l'évaluation de la manière de servir s'avère suffisamment positive pour pouvoir désormais envisager un recrutement par voie statutaire (dans le cas présent: recrutement par voie de détachement d'un agent titulaire de la fonction publique d'Etat au terme de sa période de disponibilité, soit à échéance 20 août 2017).

ACCOMPAGNER LES AGENTS LES PLUS MERITANTS DANS LEUR EVOLUTION DE CARRIERE

L'examen des possibilités d'avancement de grade a été menée en lien avec les évaluations annuelles, et au terme d'une analyse des responsabilités assurées, des perspectives de départ en retraite et de la prise en compte des réussites à examen professionnel.

Il est à noter que de récentes modifications statutaires permettent désormais de dé plafonner les avancements de l'échelle C1 à l'échelle C2, dont les quotas antérieurs privaient nombre d'agents de catégorie C de toute capacité à connaître une évolution dans leur carrière.

Ainsi, après recueil des avis hiérarchiques et sous réserve d'un avis conforme de la C.A.P., il est proposé d'autoriser au titre de l'année 2017 la progression de certains agents par avancement de grade, et d'autoriser les transformations de poste correspondantes.

Les dates de nominations proposées correspondent aux dates auxquelles les conditions d'ancienneté sont individuellement remplies, le tableau des avancements de grade devant être établi à titre annuel.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Modifications au titre des mobilités et des besoins de renfort :

Créations à compter du 1^{er} juin 2017 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à pourvoir par voie statutaire ;
- 1 emploi contractuel de catégorie A à temps complet sur les fonctions de chargé de mission projets économiques, rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux (article 3-3 de la loi 84-53 modifiée).

Création à compter du 1^{er} août 2017 :

- 1 emploi d'agent administratif principal à 2^{ème} classe à temps complet, à pourvoir par voie statutaire.

Suppressions à compter du 1^{er} juin 2017 :

- un emploi contractuel de catégorie A à temps complet sur les fonctions de chargé de mission CISP, rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux (article 3-3 de la loi 84-53 modifiée) ;
- un emploi de rédacteur à temps complet.

Modifications au titre des avancements de grade :

Créations à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- 3 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 3 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emplois de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'attaché principal à temps complet ;
- 3 emplois d'attaché hors classe à temps complet.

Création à compter du 1^{er} février 2017 :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Création à compter du 1^{er} avril 2017 :

- 1 emploi d'attaché principal à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Création à compter du 1^{er} mai 2017 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Créations à compter du 1^{er} juin 2017 :

- 7 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 9 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Création à compter du 1^{er} octobre 2017 :

- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Création à compter du 1^{er} novembre 2017 :

- 2 emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Création à compter du 1^{er} décembre 2017 :

- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet :

Création à compter du 10 décembre 2017 :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet :

Suppressions à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- 3 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 3 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi de rédacteur à temps complet ;
- 1 emploi d'attaché à temps complet ;
- 3 emplois d'attaché principal à temps complet.

Suppressions à compter du 1^{er} février 2017 :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suppression à compter du 1^{er} avril 2017 :

- 1 emploi d'attaché à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Suppressions à compter du 1^{er} mai 2017 :

- 1 emploi de rédacteur à temps complet.

Suppressions à compter du 1^{er} juin 2017 :

- 7 emplois d'adjoint administratif à temps complet ;
- 9 emplois d'adjoint d'animation à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet.

Suppressions à compter du 1^{er} octobre 2017 :

- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suppressions à compter du 1^{er} novembre 2017 :

- 2 emplois d'agent de maîtrise à temps complet.

Suppression à compter du 1^{er} décembre 2017 :

- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suppression à compter du 10 décembre 2017 :

- 1 emploi de rédacteur à temps complet.

- d'autoriser l'utilisation des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

